

<http://ugtg.org/spip.php?article1093>



# Mobilisation des agents de sécurité à la Région : Vidéo & réactions

- Actualité -



Date de mise en ligne jeudi 24 septembre 2009

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

**L'intervention des manblos au Conseil régional contre des syndicalistes affiliés à L'UGTG. Contrairement aux déclarations paranoïaques de V. LUREL, aucun membre du personnel n'a été agressé, aucun matériel n'a été détérioré par les agents de sécurité.**

**La vérité, c'est qu'au moment même où l'on s'acheminait vers un rendez vous avec toutes les parties concernées (DDTE - Préfecture - Région - Employeurs - Syndicats), Lurel a demandé l'intervention des manblos contre les travailleurs.**

**La vérité, et les images de la vidéo le prouvent c'est que ce sont bien ces manblos qui s'en sont pris aux salariés venus réclamer le respect de la réglementation en matière de sécurité, de marchés publics et de droit du travail.**

### [Répression de syndicalistes au Conseil régional Guadeloupe](#)

par [UGTG](#)

**La réaction de P.L. Casimir, un délégué syndical UGTG du secteur de la sécurité privée :**

« En Guadeloupe, les travailleurs du secteur de la sécurité privée font face à une série d'employeurs malfaiteurs se comportant en voyous et ne respectant rien.

Et ce sont précisément à ces entreprises que Victorin LUREL, président du Conseil régional de Guadeloupe, confie des marchés publics de surveillance des lycées, de l'hôtel de Région, et autres bâtiments relevant du Conseil régional...

Comment accepter que des salariés travaillant depuis plus de 3 ans dans la même entreprise de sécurité n'aient jamais été convoqués par la médecine du travail ?!

Comment expliquer qu'en 2009 les instances n'aient jamais été mises en place ?!

Comment admettre qu'en 2009, dans le secteur de la sécurité privée, les seules entreprises qui n'appliquent pas la prime du dimanche soient celles de messieurs BEAUCHET & TESSONNEAU ?!

Comment comprendre que tant de marchés soient attribués à ceux là mêmes qui violent toutes les réglementations ?

La réponse est simple : **sé zanmi a LUREL !!!** Le deal est simple : leur soutien politique leur vaut renvoi d'ascenseur , et donc des marchés publics.

Nous nous sommes rendus une nouvelle fois pour signifier qu'en tant que donneurs d'ordre c'est la Région qui leur attribue ces marchés : dès lors il faut qu'elle assume ses responsabilités face aux dérives constatées. Il s'agissait pour nous de demander au conseil régional d'organiser une rencontre, sous la médiation de la direction du travail, entre les salariés et les employeurs ; afin de voir comment on pouvait sortir de cette situation et de ces conflits nés du non respect de la réglementation en matière de sécurité et de droit du travail.

La seule réponse de LUREL a été de demander au préfet de nous envoyer 4 camions de manblos qui nous ont

chargé à coups de matraques et à coups de pieds. La seule réponse de LUREL aux revendications des travailleurs en lutte c'est la répression.

Mais nous le lui disons : nous avons l'habitude de la répression. Et il ne doit pas s'imaginer que c'est en faisant appel au préfet et aux forces de l'ordre qu'il nous fera reculer : nous ne craignons ni les manblos ni les matraques.

Tôt ou tard, de la même façon qu'il a du céder après nos cinq mois de mobilisation lors du conflit de Fort Royal, **ki i vlé ki i vlé pa**, il cèdera aussi sur ces dossiers !

De plus, cela fait des années que nous interpellons les préfets successifs pour qu'ils mettent de l'ordre dans ce secteur d'activité en proie à de véritables mafias patronales. C'est pourquoi nous disons à tous : **nou ja paré, pyé annou ja an kalpyé !** Et dans les semaines à venir les travailleurs de la sécurité privée enclencheront un mouvement de grève générale pour le respect de la réglementation et de nos droits ; et pour que les donneurs d'ordre cessent d'attribuer des marchés à des patrons malfaiteurs.

La preuve de ce que nous avançons quant à l'attribution de ces marchés ?!

Prenons le cas de l'une des sociétés en cause : SOS Multi Sécurité avec pour gérant M. BEAUCHET. Ce dernier est également président d'un des syndicats patronaux, celui affilié au MEDEF Guadeloupe. Le même BEAUCHET a assuré sur les médias que le salarié dont le licenciement était en partie à l'origine de la mobilisation de jeudi dernier au Conseil régional était constamment saoul au travail et qu'après plusieurs avertissements il ne s'était pas présenté à son travail prétextant l'accouchement de sa femme ; alors que cet accouchement avait eu lieu deux jours auparavant, soit le mercredi.

Il faut d'abord savoir que la naissance donne droit à trois jours de congés. Or le vendredi, le salarié n'en aurait été qu'au deuxième jour de congé pour naissance.

Mais, de plus, tout salarié ne peut être déclaré en abandon de poste avant un délai de 48 heures. Or dès le vendredi BEAUCHET lui a fait savoir par téléphone qu'il n'avait plus à remettre les pieds dans "son" entreprise. Ainsi, lorsque le salarié a normalement repris le travail le dimanche BEAUCHET l'a purement et simplement chassé de son poste.

En réalité, le salarié a été licencié tout simplement parce qu'il a osé se syndiquer à L'UGTG. Jusque là, ni ses prétendues "absences", ni son soit disant "alcoolisme" n'avaient posé de problème à son employeur. Mais, ayant adhéré en mars 2009 à L'UGTG, il reçoit en avril - après un coup de fil d'insultes et de menaces - un premier avertissement écrit ; un second en mai ; une mise à pied en juillet ; et pour finir une notification de son licenciement en août !!.

Pire, ce salarié est le troisième à connaître être licencié dans cette entreprise dont LUREL vante les mérites. Deux de ses ex collègues avaient reçu les mêmes menaces après avoir osé se syndiquer à L'UGTG.

Et pour cause, BEAUCHET est gérant d'une des rares entreprises n'accordant ni prime de 13e mois, ni prime du dimanche, ni prime d'habillement (chaque salarié est tenu de s'acheter ses vêtements et chaussures de travail), ni visite à la médecine du travail...

Face à ce violente répression, nous continuons à réaffirmer l'ensemble de nos revendications :

- ▶ La réintégration immédiate du collègue licencié abusivement ;
- ▶ L'application de la réglementation des entreprises de sécurité ;

- ▶ Le respect du code du travail ;
- ▶ L'arrêt de la discrimination anti-syndicale ;
- ▶ Le versement de la prime du dimanche et de la prime d'habillement aux 18 salariés de SOS MULTI SECURITE ».